

# INFORMATIONS AUX EMPLOYÉS

# JE M'INFORME

# PANDÉMIE COVID-19



## Rappel des mesures de protection et prévention pour tous les employés des établissements du Groupe Santé Arbec

### MESURES DE PROTECTION

Plusieurs mesures ont été mises en place pour vous protéger et protéger les milieux de vie et d'autres pourraient être ajoutées au cours des prochains jours, voire des prochaines semaines.

Nous vous demandons de respecter les orientations qui vous sont transmises par la voie des différents communiqués que nous émettons. C'est ce qui nous permettra d'assurer votre protection et celle des résidents. Ces mesures s'adressent autant au personnel du Groupe Santé Arbec qu'au personnel des agences.

#### Tenue vestimentaire au travail

Le gouvernement demande **obligatoirement de changer de vêtements avant et après chaque quart de travail**. Vous devez donc mettre vos vêtements de travail seulement une fois rendus sur les lieux de travail et les retirer avant de le quitter. Vos vêtements de travail doivent être changés quotidiennement et faire l'objet d'un entretien régulier.

Cette mesure, en plus d'éviter un risque potentiel de transmission de l'infection, aura comme effet de vous protéger et de protéger nos résidents.

#### Mesures de protection sur les unités de soins

**En tout temps**, vous devez porter un masque de procédure (aucun couvre-visage) et une protection oculaire **sur les unités de soins**. La blouse et les gants sont aussi recommandées selon les protocoles en vigueur déterminés dans votre établissement. Le protocole contact/gouttelettes est celui qui doit être suivi pour la COVID-19.

**Seuls les employés de bureau ne travaillant pas sur l'étage d'une unité de soins** peuvent porter le couvre-visage en autant qu'ils n'aillent pas sur une unité.

Si, malgré toutes les précautions prises, vous avez une exposition directe avec un résident d'une zone tiède ou chaude, vous devez aviser immédiatement votre gestionnaire.

#### Mesures de protection pour tous les employés (incluant le personnel administratif)

Dans les bureaux, les couloirs, les salles de réunion, lors des pauses et des repas, vous devez porter le masque en tout temps et respecter une distance de 2 mètres entre vous et les autres personnes autour de vous.

# INFORMATIONS AUX EMPLOYÉS

# JE M'INFORME

# PANDÉMIE COVID-19



Ces mesures sont vraiment importantes pour éviter que vous deveniez un vecteur de transmission. Nos milieux sont fragiles et c'est avec vous, en respectant les protocoles mis en place, que nous pouvons arriver à vous protéger et à protéger les résidents le plus possible contre ce coronavirus.

### **Vous avez des symptômes? Vous êtes allés passer un test de dépistage par vous-même?**

Vous devez aviser votre gestionnaire dès l'apparition de symptômes d'allure grippaux.

Si vous décidez d'aller par vous-même passer un test de dépistage, vous devez aviser de la date de ce dépistage votre gestionnaire et, **pour les CHSLD seulement, Julie Salette** par courriel à

[julie.salette@groupe-sante-arbec.com](mailto:julie.salette@groupe-sante-arbec.com)

Ces informations sont extrêmement importantes dans notre lutte contre le coronavirus. N'oubliez pas que c'est tous ensemble, que nous pouvons réussir! Nous comptons sur vous!

Il ne faut surtout pas relâcher nos efforts!

Merci de votre présence auprès des résidents, merci d'être disponibles et de respecter les mesures en place.